

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le vendredi 15 novembre 2019, 20 heures 30 minutes, LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de M. GAVELLE Christian, Maire, s'est réuni à la Mairie.

PRESENTS : MM. GAVELLE Christian, DEWACHTER Christophe, GODIN Jean-Claude, LAPORTE Jacques, DROCOURT Pascal, FREROT Willy, DEFFONTAINES Gaëtan, Mmes HOORNE Alberte, DEVILLERS Valérie, LECOINTRE Béatrice.

ABSENTES EXCUSEES : Mme GRANDVALET Alice donne pouvoir à M. DEFFONTAINES Gaëtan ; Mme GRENARD Jocelyne donne pouvoir à Mme HOORNE Alberte.

ABSENTS : M. COCU Christian ; Mme MICHOT Arlette.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DEVILLERS Valérie.

DELIBERATION RELATIVE A L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE DE LA SOCIETE EDILIANS (EX IMERYS) EN VUE DU RENOUELEMENT DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE « LA GRIPPE » SUR LES COMMUNES DE CUIGY-EN-BRAY ET ESPAUBOURG ;

Cette enquête publique est relative au renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière « La Grippe » sur le territoire des communes de Cuigy-en-Bray et d'Espaubourg pour une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir eu connaissance du dossier d'enquête publique de la Société EDILIANS (ex IMERYS), délibère et émet à l'unanimité un avis favorable.

DELIBERATION AUTORISANT M. LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT AUBIN EN BRAY POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT DE SENANTES AU CENTRE AERE ;

M. le Maire présente la requête d'une famille de Senantes qui voudrait déposer son enfant de 4 ans au centre aéré de Saint Aubin en Bray les mercredis et vacances scolaires. Cette famille ne peut pas le déposer à celui du centre social de Songeons (éloigné de son secteur de travail).

Il est ouvert de 8 h à 18 h pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël et mois d'août) et les mercredis de 7 h à 19 h, pour les enfants de 3 à 12 ans.

En signant cette convention, la commune s'engage à verser à la commune de Saint Aubin en Bray une participation en fonction de la présence des enfants de notre commune, dès réception de la facture aux tarifs définis et accompagnée de l'état nominatif.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019, et sera renouvelée tous les ans par tacite reconduction. Elle peut être résiliée avec un préavis de 3 mois. La facturation se fait par le biais de la Trésorerie de Chaumont en Vexin.

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, et autorise M. le Maire à signer la convention avec la commune de Saint Aubin en Bray.

GRAVILLONNAGE 2020 ;

M. le Maire fait part de la réunion de la Commission des Chemins du lundi 28/10/2019. Il a été proposé le gravillonnage au Hameau d'Amuchy dans la continuité de ce qui a été fait en 2019.

Pour rappel, en 2019, sur la voie communale N°4 (le fond d'Amuchy vers Cuigy-en-Bray) : **2 960 m²** ont été balayés, 150 m² ont reçus un enduit de protection sur les réparations localisées par la commune et 2 810 m² ont été recouverts d'un revêtement bicouche (selon le devis du 26/04/2019 car la facture n'a pas été reçue à ce jour).

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, et décide de prévoir 3 000 m² dont une autre partie sur la voie communale N°4 (le fond d'Amuchy vers Cuigy-en-Bray).

DELIBERATION RELATIVE A LA RECONDUCTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT EN 2020 CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE A GROSCOURT ;

M. le Maire fait lecture du courrier adressé par le Département demandant la confirmation avant le 31/12/2019 du report du dossier de 2019 à 2020 concernant les travaux de voirie à Groscourt.

Il précise qu'il a pris contact avec le Syndicat des Eaux d'Ons en Bray afin de connaître la date de programmation des travaux sur la conduite d'eau au hameau de Groscourt, dans la même rue que celle de nos travaux.

Une réunion doit avoir lieu prochainement sur le terrain entre la commune et le syndicat.

Une délibération est nécessaire pour confirmer le report sur 2020 et y joindre un courrier précisant que les travaux pourraient être réalisés en 2021, retardés à cause des travaux sur la conduite d'eau potable.

Il explique ensuite aux conseillers que le chemin s'est dégradé plus haut en remontant vers la ferme et qu'il faudra revoir l'entreprise pour réactualiser le devis.

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, et décide de reporter la demande de subvention de 2019 à 2020. Les travaux seront réalisés après ceux prévus par le Syndicat des Eaux d'Ons en Bray.

DELIBERATION CONCERNANT LE CHANGEMENT DE PRIORITE DANS LA TRAVERSEE DU VILLAGE ;

M. le Maire fait part de la réunion de la Commission des Chemins du lundi 28/10/2019, pour le changement de priorité réalisé sur la rue Principale, dans la traversée du village afin de réduire la vitesse des véhicules.

Le Conseil Municipal délibère, à 9 voix « pour » et 3 « abstention », et donne son accord pour le changement de priorité. L'avis sera demandé à l'UTD de Songeons pour la bonne cohésion du projet.

DELIBERATION CONCERNANT LE TARIF CANTINE AU 01/01/2020 ;

M. le Maire présente le tableau énumérant toutes les charges entrant dans le calcul du prix de revient unitaire du repas cantine. 50 à 60 repas sont préparés sur place par une cantinière et 3 agents aident au service le midi.

Il précise que le prix actuel est de 3.20 euros depuis le 1^{er} janvier 2014. Il n'y a donc pas eu de hausse depuis 6 ans.

Il énumère ensuite, à titre de comparaison, les tarifs appliqués à la rentrée de septembre 2019 dans d'autres regroupements scolaires des environs :

- Hanvoile : 3.90 € pour repas livrés
- Crillon : 3.90 € pour repas livrés
- Songeons : 3.25 € (maternelle) et 3.70 € (CE/CM) pour repas livrés
- Saint-Aubin-en-Bray : 3.95 € pour repas livrés
- Saint Quentin des Prés : 3.20 € pour repas préparés sur place

Le Conseil Municipal avec 9 voix « pour » et 3 « abstentions » délibère et décide de porter le prix du repas cantine à 3,50 euros à partir du 1^{er} janvier 2020.

DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SE 60 ;

M. le Maire présente aux conseillers la modification des statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60), et lit le courrier du Président.

Cette modification est motivée par la mise en conformité réglementaire sur les compétences ; la demande d'adhésion de communautés de communes et d'agglomération au SE60 ; la refonte du découpage des Secteurs Locaux d'Énergie suite à la disparition des cantons ; et enfin au resserrement du nombre de délégués au comité pour une gouvernance plus agile (pour ce dernier point jusqu'au renouvellement des conseils municipaux de 2020, maintien du statu quo).

Le Conseil Municipal, délibère, à l'unanimité, et adopte le projet de statuts du SE 60 tels qu'ils sont proposés.

DELIBERATION CONCERNANT L'INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER DE FORMERIE DU 1ER JUILLET 2019 AU 31 DECEMBRE 2019 ;

M. le Maire informe les conseillers que Mme Sébastien, Trésorier Municipal à Formerie, ayant pris ses fonctions au 1^{er} juillet de cette année, présente son indemnité de conseil pour 6 mois au taux de 75 % (1^{er} juillet au 31 décembre 2019).

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, pour l'année 2019 : d'accorder l'indemnité de conseil pour 6 mois au taux de 75 % (142,43 €), soit un montant brut total de 142.43 €.

LOGEMENT ECOLE ;

M. le Maire fait savoir que suite au départ du locataire, vers le 20 décembre 2019, un nouveau locataire est proposé. Il propose de fixer le prix de location de ce logement à 470 € chauffage compris, et de demander comme auparavant un dépôt de garantie (1 mois de loyer). Le loyer sera revalorisé en fonction de l'indice du 2^{ème} trimestre de l'INSEE.

Sous réserve de l'état des lieux de sortie, la caution d'un montant de 450 €, sera restituée au locataire sortant. Cette somme étant prévue au BP 2019, il n'y a pas lieu de voter une décision modificative pour restituer la caution du logement de l'école.

Il est donc proposé de le louer au nouveau locataire dès le départ du précédent.

Le Conseil Municipal, délibère et accepte, à l'unanimité, le prix du loyer à 470 € et toutes les autres conditions. Le dépôt de garantie sera donc de 470 € (soit 1 mois de loyer). Il donne tous les pouvoirs à M. le Maire pour signer le bail et les autres documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire fait le récapitulatif du dossier Economie Energie. Les travaux d'isolation à l'école ont été achevés le 31/10/2018 pour un montant de 30 345.99 € HT soit 36 415.19 € TTC (subvention basée sur le total hors taxes) et 10 962.95 € TTC ont été payés par la commune qui n'étaient pas subventionnés (pour l'électricité et les portes).

En décembre 2018, une ligne de Trésorerie de 18 000 € avait été ouverte pour 1 an en attendant de recevoir les subventions. Après de nombreuses démarches, les subventions ont été perçues :

- **Isolation Ecole = 18 730.00 € reçus en 06/2019**
- **Chaudière école = 11 615.99 € reçus en 10/2019**

- M. le Maire rappelle aux conseillers que les Contes d'Automne ont lieu à la salle des Fêtes de Senantes le jeudi 21/11/2019 à 20 h. **Cette information a figuré sur le site internet de la commune depuis le 31/10/2019 : <http://www.communesenantes.e-monsite.com>**

- M. Christophe DEWACHTER, 1^{er} Adjoint, responsable des matinées citoyennes, demande la suspension de celles-ci jusqu'aux prochaines élections en raison de la période électorale.

- M. Christophe DEWACHTER et Mme Valérie DEVILLERS, délégués communaux au SIRS, font un compte-rendu de la réunion du Conseil d'Ecole du 05 novembre. Les institutrices et instituteur du RPI ont notamment remercié la commune pour sa bibliothèque, et l'animation lecture faite auprès des écoles par Mme Pascale FROUARD (agent communal).

- Mme Alberte HOORNE, conseillère, fait remonter une demande des marcheurs qui se déplacent dans notre village, et font remarquer l'absence de toilettes publics dans la commune.

En tant que Vice-Président du Comité des Fêtes, elle précise que le montant des bénéfices de la soirée Gospel du 19 octobre s'élève à 850 €. Cette somme sera reversée en totalité au titre de la souscription pour les travaux de l'Eglise à la Fondation du Patrimoine. Les 55 € (soit 10 bouteilles de Crémant à 5,50 €) correspondants au frais pris en charge par Comité des Fêtes pour l'organisation de cette soirée ne seront pas déduits. Les brioches ont été offertes par Mme Alberte HOORNE.

Elle demande s'il est possible de connaître le montant perçu par la commune avec la souscription de l'église.

Celle-ci est toujours ouverte, nous remercions les généreux donateurs. Voici le bilan :

- **1^{ère} souscription (du 12/09/2018 à 07/2019) :**
 - ☛ 7 200 € de dons versés (déduction faite des frais de gestion par la Fondation du Patrimoine = **6 768 € net de dons ont été perçus par la commune le 10/09/2019**) ;
 - ☛ **1 000 € versés par la Fondation du Patrimoine à la commune le 10/09/2019 ;**
- **2^{ème} souscription (du 10/09/2019 au 15/11/2019) :**
 - ☛ 1 696 € de dons versés (déduction faite des frais de gestion par la Fondation du Patrimoine = 1 594.24 € net de dons seront perçus par la commune).

- M. Gaëtan DEFFONTAINES, conseiller, précise que l'Echos Senantais sera distribué courant décembre. Il prévient qu'il n'y aura pas de parution d'Echos au 1^{er} semestre 2020.

-- INFORMATIONS --

RECENSEMENT DE LA POPULATION ANNEE 2020

Il est rappelé à la population que le recensement de la population sera réalisé sur notre commune par 2 agents recenseurs qui déposeront un courrier explicatif dans vos boîtes aux lettres **entre le 08 et le 14 janvier 2020.**



PERMANENCES DE LA MAIRIE : **MARDI et VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30**

(FERMETURE du mardi 24 décembre 2019 au vendredi 03 janvier 2020 inclus)



Le REVEIL SENANTAIS vous informe qu'une

Assemblée Générale **extraordinaire**
se tiendra le

VENDREDI 06 DECEMBRE 2019, à 20 H 30.

à la Mairie de SENANTES, 4 Place de l'Eglise.

La population est invitée à y participer.



-- INFORMATIONS (SUITE) --



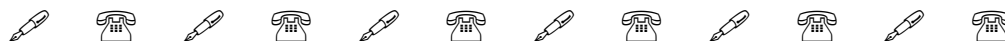
L'ARBRE DE NOEL COMMUNAL
aura lieu à la salle des Fêtes,

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019, à 14 H 30 (début du spectacle).

Merci de venir à partir de 14 H 15

Il commencera par le spectacle de guignol, suivi de la remise des jouets par le Père Noël.

**La Municipalité invite cordialement tous les habitants
de la commune à venir y assister.**

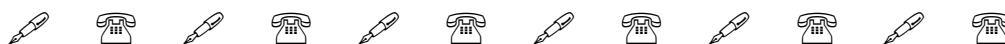


INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES
AU PLUS TARD LE VENDREDI 07 FEVRIER 2020 :

Pour les inscriptions sur les listes électorales de SENANTES (y compris pour les ressortissants de l'Union Européenne résidant sur la commune), les documents à amener sont listés dans le compte-rendu du 20/09/2019, et sur le site internet : <http://www.communesenantes.e-monsite.com>

Venir en Mairie pendant les permanences :
les mardi & vendredi de 17 H 30 à 19 H 30.

(sauf du 24 décembre 2019 au 03 janvier 2020 inclus = fermé)



LA BIBLIOTHEQUE DE SENANTES
SERA FERMEE PENDANT LES VACANCES :
MARDIS 24 DECEMBRE 2019 + 31 DECEMBRE 2019

➤ **Réouverture le MARDI 7 JANVIER 2020.**

Horaires d'ouverture : de 15 H 30 à 18 H 30.



-- INFORMATIONS (SUITE) --

**ATTENTION : EN RAISON DES FETES DE FIN D'ANNEE
IL N'Y AURA PAS DE PERMANENCE EN MAIRIE**

**MARDIS 24 et 31 DECEMBRE 2019 ,
+ VENDREDIS 27 DECEMBRE 2019 & 03 JANVIER 2020**

**(réouverture : MARDI 07 JANVIER 2020
de 17 H 30 à 19 H 30)**

*** S'ADRESSER A M. LE MAIRE OU AUX ADJOINTS SI URGENCE (LISTE CI-DESSOUS) ***

MR GAVELLE CHRISTIAN, MAIRE :	03.44.82.62.08
MR DEWACHTER CHRISTOPHE, ADJOINT :	06.34.90.38.55
MR LAPORTE JACQUES, ADJOINT (GOULANCOURT) :	03.44.82.75.28 / 06.22.49.91.74
MR GODIN JEAN-CLAUDE, ADJOINT (BOIS-AUBERT) :	06.81.14.90.27



Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, toute l'équipe de la
commune de Senantes ainsi que le Comité des Fêtes
vous souhaitent
un bon et joyeux Noël !

